



Participez à l'inventaire des zones d'activités

[Rendu obligatoire dans le cadre de la
Loi Climat et Résilience du 22 août 2021]

C'est simple et rapide !

Scannez le QRcode et complétez le
formulaire (seulement 7 questions).



Scannez-moi



ou envoyez un mail à v.grouas@mainesaosnois.fr et nous vous enverrons le
formulaire.



Mission développement économique

Cet inventaire obligatoire permet de renseigner en particulier, pour chaque zone d'activité économique (ZAE) concernée :

- L'état parcellaire des unités foncières (la surface de chacune d'elles et l'identification du propriétaire) ;
- L'identification des occupants de la zone ;
- Le taux de vacance de la ZAE.

Il est actualisé au moins tous les 6 ans.

Nous vous informons que cette consultation est **une obligation légale** et effectuée dans le respect du **Règlement Général sur la Protection des Données**.

Nous tenons à remercier les personnes qui prendront le temps de répondre à ces quelques questions.

